

*Affaires courantes*

dents de comité quand ils auront recours à des procédures similaires.

À mon avis, nous ne devrions pas approuver ce genre de procédure. Étant donné la décision que vous serez appelé à rendre, monsieur le Président, j'estime que vous auriez intérêt à écouter les arguments réfléchis des députés avant de faire connaître votre décision.

Comme l'a proposé mon collègue, le député de Kingston et les Îles, nous devrions peut-être tous réfléchir à cette question pendant le week-end et poursuivre le débat lundi, ou quand cela vous conviendra. Nous aurions alors la chance d'aider la Présidence à rendre une décision à mon avis historique, puisqu'elle créera un précédent qui régira à tout jamais le comportement des présidents de comité.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Je ne pense pas que la Chambre soit d'accord pour attendre à lundi. J'accepte donc d'entendre les raisons du député d'Esquimalt—Juan de Fuca.

**M. David Barrett (Esquimalt—Juan de Fuca):** Monsieur le Président, l'un des éléments que je désire ajouter à ceux qu'a présentés mon collègue le député de Kamloops n'est pas, selon moi, de ceux qui devraient se décider cet après-midi. Cet élément, c'est qu'au sein du comité au sujet duquel le député a soulevé ces questions, le président est intervenu en plein débat pour présenter lui-même une motion.

Faute d'examiner soigneusement cette démarche, nous pourrions établir à la Chambre un précédent en vertu duquel le président d'un comité pourrait présenter des motions n'importe quand, sans se soucier de trouver un co-motionnaire, de façon à modifier ainsi l'ordre des travaux. En vertu de ce précédent, le président de n'importe quel comité pourrait présenter n'importe quand une motion de fond, non pas une motion tendant à l'ajournement ou même à solliciter une motion, mais simplement à présenter une motion un point c'est tout.

Je ne pense pas que ce soit là une question à laquelle nous devons nous hâter de répondre. Je comprends que le gouvernement soit pressé. Je comprends qu'il veuille faire avancer son programme législatif. Loin de moi l'idée que la majorité, comme elle le pense, soit contrainte de s'incliner. Le risque, c'est que arrivés à l'étape du rapport, nous sommes sur le point d'établir un principe que certains pourraient invoquer au cours de législatures ultérieures pour faire obstacle à des décisions importantes, et l'argument présenté dans ce sens démolit le renvoi que le ministre a fait à Beauséjour.

Si nous devons décider à la hâte de l'accepter, cette initiative qu'a prise un président, intentionnellement ou non, de proposer une motion pourrait faire partie intégrante de notre procédure, de sorte que la présidence pourrait un jour invoquer ce précédent et faire en sorte que son autorité devienne un pouvoir absolu.

J'ai été profondément ému de l'exposé détaillé qu'a fait mon collègue le député de Kamloops. J'ai noté avec un immense intérêt l'appui qu'il a reçu du député de Kingston et les Îles et du leader de l'opposition officielle à la Chambre. Bien que nous soyons appelés à examiner des affaires importantes, je pense que les décisions de ce genre sont au cœur même des efforts que déploient les citoyens des pays d'Europe de l'Est qui songent à opter pour la démocratie parlementaire.

• (1240)

Ces petites choses qui commencent à s'accumuler l'une après l'autre comme précédents et à ronger et miner le pouvoir de la Chambre toute entière sont très inquiétantes. Il est absolument essentiel de s'accorder un délai de 48 heures pour permettre non seulement à l'opposition, mais aussi au gouvernement de faire une analyse intelligente et réfléchie.

Les conservateurs se retrouveront peut-être un jour dans l'opposition, et nous ne voulons pas les voir envahir à nouveau le centre de la Chambre en hurlant des imprécations contre la présidence, le Règlement à la main, parce qu'une motion aura dépassé leur entendement et leur logique, à cause d'une règle qui n'était pas claire.

Je ne veux pas dire qu'on serait assez irresponsable de ce côté-ci de la Chambre pour se comporter comme ce groupe l'a fait à l'époque. Mais si nous laissons s'établir ce genre de précédent, cet épouvantable comportement dont les conservateurs ont donné le spectacle mémorable pourrait être imité. Nous voulons épargner à la Chambre la répétition de ce genre de comportement. Nul ne devrait se conduire comme les conservateurs l'ont fait à l'époque, jamais.

Je vous l'assure, monsieur le Président, nous avons besoin d'un délai de 48 heures. Il nous faut le temps d'exercer prudence et circonspection, sagesse et réflexion, avant de laisser cela devenir un précédent et nous laisser lier par ce précédent.

**M. Jim Hawkes (Calgary—Ouest):** Monsieur le Président, la circonspection, la prudence et la réflexion sont toujours à conseiller ici. Si les députés de l'opposition s'étaient montrés un peu plus circonspects, prudents et réfléchis, le processus aurait peut-être été plus plaisant.